

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
SUR L'ENVIRONNEMENT, LE TRANSPORT ET LES
INFRASTRUCTURES

***LA VISION GLOBALE ET LE PLAN D'AFFAIRES 2006 DE LA
GESTION DE L'EAU***

**Rapport de consultation
et recommandations**

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 30 novembre 2006**

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux comités et commissions du conseil
275 rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Président

*M. Michael Applebaum
Arrondissement de Côte-
des-Neiges-Notre-Dame-de-
Grâce*

Vice-président

*M. Edgard Rouleau
Ville de Dorval*

Membres

*M. Richard Bélanger
Arrondissement de l'Île-
Bizard-Sainte-Genève*

*M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M. Joe Magri
Arrondissement de Rivière-
des-Prairies-Pointe-aux-
Trembles*

*Mme Lyn Thériault Faust
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Campbell J. Stewart
Ville de Montréal-Ouest*

Montréal, le 30 novembre 2006

Monsieur Claude Trudel,
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le rapport de la consultation publique tenue le mercredi 4 octobre ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 14 novembre 2006 concernant la vision globale et le plan d'affaires 2006 de la gestion de l'eau.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Michael Applebaum
Président

Francine Leclerc
Secrétaire-Rechercheur

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LA VISION GLOBALE ET LE PLAN D'AFFAIRES 2006.....	5
LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS.....	8
LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION	9
LES RECOMMANDATIONS	9
ANNEXE I - LISTE DES INTERVENANTS.....	13
ANNEXE II - LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS	13

INTRODUCTION

La Commission permanente d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures a tenu une assemblée publique le 4 octobre 2006 en vue d'étudier et formuler des recommandations sur la vision globale et le plan d'affaires 2006 de la gestion de l'eau.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Afin de respecter les délais légaux, un avis public précisant l'horaire et les modalités de participation est paru le 20 septembre 2006 dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, aux hôtels de ville de l'agglomération et sur le portail de la ville. De plus, une invitation a été expédiée, par la poste et par courrier électronique, à plus de 400 individus et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

La Commission a pu compter sur la collaboration précieuse de la direction du développement de la gestion de l'eau du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement qui a présenté à l'assemblée publique du 4 octobre 2006, une rétrospective, les faits saillants de la problématique technique des infrastructures, la vision globale de la gestion de l'eau, les objectifs inscrits au plan d'affaires de 2006 ainsi que les réalisations. Chacun des directeurs a présenté la mission, les principaux enjeux, le budget et les objectifs 2006. Une période de questions et commentaires a été consacrée aux citoyens afin de recueillir des informations supplémentaires et obtenir leurs préoccupations et un mémoire a également été déposé pour considérations.

La Commission estime que l'étude du dossier de la gestion de l'eau est capitale et présente des défis cruciaux. La participation des citoyens est essentielle au processus de réflexion et à la formulation des recommandations qui ont été adoptées par l'ensemble des membres de la Commission à l'assemblée du 14 novembre 2006. Le rapport et les recommandations sont déposés au Conseil d'agglomération du 30 novembre 2006 et il appartiendra au conseil d'agglomération et au comité exécutif de décider des suites à donner.

LA VISION GLOBALE ET LE PLAN D'AFFAIRES 2006

La présentation de la vision globale de la gestion de l'eau et du plan d'affaires 2006 a été faite, à l'assemblée du 4 octobre 2006, par le directeur monsieur Réjean Lévesque qui a présenté l'organigramme de la Direction du développement de la gestion de l'eau qui comprend quatre directions en plus de la Direction du bureau des projets de l'eau, toutes rattachées au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

- Groupe support

- o Direction du plan directeur et des technologies de l'eau

- Groupes opérationnels :

- o Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (formée de 4 divisions qui regroupent chacune environ cinq arrondissements de la Ville et une division qui regroupe les villes liées)
- o Direction de la production de l'eau potable
- o Direction de l'épuration des eaux usées

Il a expliqué que l'ensemble des coûts d'opération et d'investissements de la gestion de l'eau atteindront 440 M\$ en 2006. Selon le plan de financement développé pour la gestion globale de l'eau et la remise en état des infrastructures, ce sont plus de 500 M\$ qu'il faudra y consentir à chaque année.. La valeur de l'ensemble des actifs de l'eau — usines d'eau potable, usine d'épuration des eaux usées, réseau d'égouts et d'aqueducs — correspond à 16 milliards \$. Toujours selon le plan de financement, 2013 est retenu pour atteindre l'autofinancement de la gestion de l'eau à Montréal.

Chacune des directions a présenté par la suite les faits saillants :

- La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau :

- Le rapport de SNC-Lavalin/Dessau-Soprin produit en 2002, identifiait un dépassement de vie utile de 33 % des 5000 km des conduites locales d'aqueduc.
- En terme de gestion des actifs, la réhabilitation (400 000 \$ à 500 000 \$ du kilomètre) s'est révélée moins dispendieuse que le remplacement (800 000 \$ à 1 M\$ du kilomètre).
- Les villes sont responsables des réseaux locaux d'aqueduc et d'égouts et l'agglomération est responsable des conduites principales d'aqueduc et des collecteurs.
- En terme de développement durable, l'économie de l'eau est une préoccupation majeure. Le niveau de perte s'élève à environ 40 %. En 2007, un enjeu consiste à appuyer les arrondissements à établir un programme de détection et de réparation de fuites. À terme, les pertes d'eau pourront diminuer substantiellement et représenter des économies pouvant atteindre jusqu'à 10 M\$ annuellement sur l'ensemble des opérations de l'eau.
- L'harmonisation de la réglementation sur les usages de l'eau et des égouts publics touchera aussi l'aspect des eaux de pluie.

- La Direction de la production de l'eau potable :
 - Le principal enjeu consistera à récupérer le déficit d'entretien et augmenter la fiabilité installations.
 - Un système de gestion informatique de l'entretien sera installé à l'usine Atwater afin de dresser l'historique des travaux et interventions.
 - Les usines de production d'eau potable devraient être équipées de génératrices pour des raisons de sécurité.
 - Une nouvelle équipe est à mettre à niveau les quelque 2 000 vannes (36 à 72 pouces de diamètre) du réseau principal. Elle développe aussi un programme d'entretien régulier qui assurera un niveau de fiabilité acceptable.
 - Pour le plan directeur d'alimentation en eau potable, un rapport préliminaire sera déposé au mois de février 2007. Il portera sur les besoins en bouclage et renforcement du réseau de conduites principales et une analyse sur la conformité et l'état des usines et des réservoirs..
 - Une équipe est à réaliser la sectorisation du réseau principal, mettre en place les équipements de mesure et de contrôle qui permettront de connaître la consommation d'eau en temps réel dans plus de 600 secteurs et de réduire les pertes lorsqu'il y a baisse de la pression et diagnostiquer l'état des conduites pour réduire les fuites de façon significative.
 - La nouvelle réglementation sur les usages de l'eau devrait comprendre l'uniformisation des procédures d'intervention et des pratiques d'arrosage

- La Direction de l'épuration des eaux usées :
 - L'usine d'épuration des eaux usées traite 2,5 millions de mètres cubes par jour (l'équivalent du stade olympique) et 3 fois plus s'il y a de la pluie.
 - Les égouts collecteurs et les stations de pompage sont gérés par la Direction de l'épuration des eaux usées et il existe 75 bassins de rétention sur l'île.
 - Le contrôle centralisé des intercepteurs (CIDI) sera étendu aux collecteurs et aux bassins de rétention.
 - Le site utilisé pour l'enfouissement des cendres a une capacité pour une durée de 180 années.
 - Les matières en suspension agglutinées et comprimées sous forme de gâteaux de boue totalisent par année environ 300 000 tonnes – ce qui représente l'équivalent de vingt-cinq conteneurs par jour – qui sont incinérés à l'usine.
 - Un moratoire a été prononcé sur l'utilisation du chlore dans le processus de désinfection des eaux usées. L'eau n'est pas désinfectée et les coliformes ne sont donc pas détruits.
 - Des technologies de désinfection, comme l'ultraviolet ou le traitement à l'ozone, sont à l'étude mais aucune ne permettrait de corriger tous les problèmes d'un coup.

- La Direction du bureau des projets de l'eau:
 - Les trois grands projets sont :
 - Élaboration d'un plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts : numérisation, auscultation, diagnostic (Projet de 5 ans)

- Production en format numérique des plans d'archives (plans tels que construits des réseaux, plans d'index et plans clés);
- Diffusion des plans d'archives via le navigateur urbain;
- Programme d'auscultation et diagnostic des conduites en lien avec les programmes de réfection routière (PRR) locaux et artériels et les urgences connues
- o Mise aux normes des usines d'eau potable (Projet de 10 ans)
- Les rapports de conformité pour les usines de Sainte-Anne-de-Bellevue, Dorval et Pointe-Claire ont été transmis au MDDEP. Celui pour l'usine de Lachine devrait être complété en fin d'année. Dans le cas de l'usine Charles-J. Des Bailleurs le rapport d'étape a été déposé à la fin du mois d'octobre. Pour l'usine Atwater, il sera déposé à la fin du mois de novembre et celui pour l'usine de Pierrefonds avant la fin de l'année 2006;
- o
- o Installation de compteurs dans les I.C.I. (Projet de 5 ans)
- Études préliminaires concernant la définition des besoins et l'examen des normes et des meilleures pratiques dans le domaine;
- Réalisation de l'appel de qualification en vue de sélectionner des firmes spécialisées dans les activités visées par le projet ICI, soit la mesure de la consommation d'eau par les ICI et le suivi et l'optimisation des débits mis en distribution;
- Projet pilote d'installation de 200 compteurs.

LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

À l'assemblée du 4 octobre dernier, huit intervenants ont pris la parole et un mémoire a été déposé. Une intervenante a exprimé son appréciation de la présentation qui offre un message positif.

Un intervenant a dénoncé l'énorme déficit et il a demandé une répartition équitable des coûts réels qui sont en jeu pour la mise aux normes. Il est de plus désolé que le plan d'affaires 2006 ne fasse aucune référence à l'environnement, la conservation et la réduction de la consommation d'eau potable.

Quelques intervenants ont demandé une répartition du coût total de l'eau selon la consommation et l'installation de compteurs dans les I.C.I. (industries, commerces, institutions) et également dans toutes les résidences afin d'être en mesure d'évaluer la consommation de l'eau et de mieux gérer la ressource.

Des suggestions ont été proposées comme de répartir les coûts d'opération et les dépenses capitales non plus sur la valeur foncière mais plutôt sur la quantité d'eau consommée, selon le principe de l'utilisateur-payeur tandis qu'un intervenant s'est opposé à l'application d'une tarification et l'installation de compteurs dans le secteur résidentiel ainsi que dans les institutions comme les hôpitaux ou les centres de soins de longue durée.

À propos de la gestion des eaux usées, un intervenant s'est informé de la désinfection de l'eau. Il avait été informé de l'évaluation des essais pilotes de divers systèmes de désinfection en cours et il a exprimé le souhait qu'un débat public soit tenu sur ce sujet.

Le manque de soutien financier a été soulevé pour permettre de réaliser le travail du comité permanent du suivi des eaux usées qui regroupe le ZIP et des professionnels des municipalités, des gouvernements fédéral et provincial, d'association industrielle de l'est de Montréal, de la direction des parcs (réseau bleu), etc.

Quelques intervenants ont souhaité qu'un lien soit fait entre les investissements consentis au traitement des eaux usées et ceux prévus pour aménager l'accès aux berges dans le cadre du réseau bleu.

Tous les intervenants ont insisté sur l'importance d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population, avec des volets s'adressant spécifiquement aux jeunes et aux PME, pour une consommation plus responsable de l'eau visant comme priorité l'économie afin d'assurer sa pérennité.

LES QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres de la commission se sont intéressés aux différents aspects de la gestion de l'eau. Ils ont tenu cinq séances de travail et ont participé à une visite de la station d'épuration des eaux usées dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en préparation à la consultation publique.

À la période de questions, un membre de la Commission s'est informé sur les liens entretenus avec les autres villes avoisinant le fleuve au sujet de la gestion de l'eau et il a manifesté le souhait d'élargir les discussions.

Un autre membre a insisté sur l'importance d'informer et de sensibiliser la population à modifier leurs comportements et diminuer les déchets jetés à l'eau, ce qui aurait pour effet d'entraîner une réduction des produits chimiques. Au sujet de l'eau potable, il considère comme primordial de planifier le réseau en tenant compte des développements futurs des villes et des arrondissements. Il appuie l'installation de compteurs qui serviront à identifier les pertes et servir de contrôle pour les usages illicites.

Au sujet de l'impact des changements climatiques, les membres de la Commission ont exprimé leur inquiétude relativement à l'augmentation des niveaux d'eau causée par la pluie en hiver et ses effets sur le réseau collecteur.

Dans une perspective globale de gestion de l'eau, les commissaires ont abordé en séance de travail les sujets comme la fluoration de l'eau et le fond de l'eau. Il a été entendu que ces sujets seraient abordés dans le cadre de l'étude du plan directeur de gestion de l'eau qui fait partie des recommandations.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

Le développement durable :

CONSIDÉRANT que la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec s'inscrit dans une perspective du développement durable. Les objectifs visent une nouvelle gouvernance de l'eau misant sur la démocratie et la concertation pour la protection, la mise en valeur de l'eau et l'encadrement de sa gestion. La nouvelle stratégie de conservation de l'eau implique une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec, d'ici 7 ans et la réduction de 20 % des pertes d'eau d'ici dix ans.

R-1	Élaborer et adopter un plan directeur de la gestion de l'eau visant la conservation et l'économie de l'eau, dans un cadre de développement durable.
-----	---

Plusieurs villes de l'agglomération ont de grands projets de développement en gestation et ils s'interrogent sur les impacts probables sur le plan des infrastructures existantes et sur la juste évaluation des besoins futurs.

R-2 Évaluer les besoins en infrastructures des grands projets potentiels de développement et les arrimer à la planification de la remise en état des infrastructures existantes afin de prévoir le financement adéquat.

La gestion de l'eau potable

L'atteinte des objectifs pour l'utilisation rationnelle et écologique de l'eau potable exige au préalable une connaissance de la consommation réelle de l'eau incluant l'identification des pertes dues aux fuites. Cette identification permettra également d'établir le coût réel de la gestion de l'eau, d'évaluer la nécessité de mettre en place des outils de contrôle et d'assurer une planification adéquate des réseaux.

R-3 Poursuivre le programme d'installation de compteurs dans les I.C.I. (industries – commerces – institutions) et des débitmètres sur le réseau principal, afin d'être en mesure de produire un bilan de la consommation, repérer les fuites et contrôler les usages illicites de l'eau.

La réduction de la consommation de l'eau potable passe d'abord par le colmatage des fuites mais parallèlement à cette opération, la direction du développement de la gestion de l'eau poursuit son association avec la population et ses partenaires pour développer de nouveaux outils permettant d'atteindre une économie significative de l'eau.

R-4 Soutenir l'innovation et le développement d'outils et développer un programme visant l'implantation d'équipements économiseurs d'eau dans tous les bâtiments municipaux.

R-5 Uniformiser la réglementation sur les usages de l'eau et analyser la possibilité de promouvoir l'utilisation d'équipements économiseurs d'eau dans les I.C.I.

La gestion des eaux usées :

La gestion des eaux usées a soulevé différentes préoccupations. D'abord, les membres de la Commission se sont inquiétés des impacts des changements climatiques causant des averses de pluie en hiver et occasionnant de sérieux problèmes d'inondation dans certains secteurs de l'agglomération.

R-6 Évaluer et mesurer l'impact sur les cinq prochaines années des changements climatiques et de la variation du niveau d'eau. Élaborer et mettre en place un plan d'intervention pour prévenir les problèmes imminents d'inondation et de débordement.

Lors de la visite à la station de traitement des eaux usées, les membres de la Commission ont été sensibilisés aux problèmes causés par l'élimination de la neige dans les chutes à l'égout. Après une grosse tempête, les opérations de chargement sont conduites de manière à accélérer l'élimination de la neige dans les chutes. Parfois, afin d'augmenter le volume, les tamis sont enlevés ce qui entraîne à l'égout une quantité importante de gros déchets comme des morceaux de bois, des bidons de lave-glace, des feuilles, etc. qui peuvent bloquer et endommager les conduites et les équipements et ralentir les opérations à la station d'épuration où il faut procéder à l'enlèvement des débris encombrants.

D'autre part, les averses de pluie sont de plus en plus fréquentes en hiver et pour éviter les inondations en raison d'une surcharge et de l'engorgement dans les conduites d'eaux usées, la Commission s'est intéressée à la proposition d'ajouter de nouveaux sites d'entassement pour l'élimination de la neige

R-7 Revoir les pratiques d'utilisation des chutes à l'égout afin, notamment, d'éviter d'y introduire tout matériau pouvant occasionner des engorgements, augmenter les coûts d'exploitation ou porter atteinte à l'intégrité des collecteurs d'eaux usées ainsi qu'aux équipements et installations faisant partie du système de collecte et de traitement des eaux usées.

R-8 Promouvoir l'utilisation des sites d'entassement de la neige sur le territoire et en augmenter le nombre afin de réduire le camionnage et de mieux contrôler le débit d'eaux usées.

La Commission a été informée du moratoire sur la désinfection au chlore et du mandat donné à la firme SNC-Lavalin pour évaluer différentes technologies de désinfection. Des tests seront effectués en 2007 et le comité tripartite composé de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Affaires municipales et des régions (MAMR) et de la Ville de Montréal devrait compléter son rapport. Ce sujet a été soulevé lors de l'assemblée publique et a suscité l'intérêt de la Commission.

R-9 Suite aux études sur différentes technologies de désinfection et aux tests qui seront effectués en 2007, la Commission recommande de tenir une séance publique spéciale sur les travaux et les recommandations du comité tripartite afin d'obtenir les réactions de la population et aider à la prise de décision.

Information et sensibilisation

L'information au sujet de l'eau est primordiale et afin d'assurer sa pérennité il est important de poursuivre les efforts en vue d'inciter la population à réduire sa consommation d'eau potable et à ne pas utiliser le réseau d'égout comme une poubelle.

R-10 Poursuivre les programmes d'information et de sensibilisation s'adressant à la population et aux entreprises et développer un programme spécifique s'adressant aux jeunes afin de promouvoir la connaissance et le respect de la ressource eau et engendrer une consommation responsable de l'eau.

R-11 Intensifier les campagnes s'adressant aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux industries afin de les sensibiliser à la protection de la qualité de l'eau et viser l'élimination des rejets industriels à l'égout.

ANNEXE I - Liste des intervenants

- Madame Carmel-Antoine Bessard.
- Monsieur Bruce Walker, Stop
- Monsieur Gilbert Bauer, citoyen
- Monsieur Bill Mc Murchie, maire de la ville de Pointe-Claire
- Monsieur Philippe De Oliveira, Conseil jeunesse
- Madame Chantal Rouleau – Comité ZIP Jacques-Cartier (Zone intervention prioritaire)
- Monsieur Michel Martin, Syndicat des cols bleus de Montréal
- Monsieur Roberto Caron, étudiant en urbanisme

ANNEXE II - Liste des mémoires déposés

- Monsieur Gilbert Bauer, citoyen